



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service Régional de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Créteil, le 17 janvier 2024

Pôle de Créteil

Affaire suivie par :

Suzanne Akkari

Tél : 01 57.02.64.71

Mél : suzanne.akkari@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Arrêté du 17 janvier 2024 arrêtant les listes de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil.

Le Recteur de la région académique d'Île-de-France

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 20 novembre 2023 **portant création de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 29 novembre 2023 **fixant les modalités d'organisation** des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 29 novembre 2023 **fixant la liste électorale** relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil ;

Vu la décision n°202312282 du Centre national des œuvres universitaires et scolaires nommant Madame Virginie Catherine directrice général par intérim du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil ;

ARRÊTE

Article 1

Les listes valides de candidats pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie Créteil organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique, sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- Liste « La Cocarde Etudiante, l'alternative patriote »
 - Emilie TREULLE
 - Alexis ROLLAND
 - Laure VESIAN
 - Maxence AUDDO
 - Salima BRADAI
 - Younes BOUGHROUM
 - Noémie BARDON
 - Briac PILORGET
 - Virginia ANGELICO LIMA
 - Mathieu LADECKY
 - Océane BUTIN
 - Tim BERTHELET
 - Alia GHULAM
 - Antoine MOULIN

- Liste « Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite »
 - Gabriel RUPERT
 - Luce CAMUS MIZZI
 - Karel TALALI
 - Maroua BENSIKHALED
 - Quentin LELAQUAIS
 - Emmanuelle OUDARD
 - Léo CHRISTOPHE
 - Paulette NIMAKO
 - Warren HOMS
 - Sarah LEGROS
 - Hugo HAYE
 - Aline FORTE
 - Corentin CHAUVEAUX
 - Albane RESCOUSSERY

- Liste « Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise, pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s ! »
 - Alice DE BRITO
 - Yanis AIT YAKOUB
 - Salomé HOCQUARD
 - Elias H'LIMI
 - Kinda AIT YOUCEF
 - Gabriel VENIER
 - Lydia AIT YOUCEF
 - Pierre ZEGHDOUDI
 - Lydia HAMD AOUI
 - Masten ADOUR
 - Assia BOUAZIZ
 - Becaye FAYE
 - Henia SADI
 - Yanis BELBACHIR

Chaque liste reste valide sous réserve du maintien de l'ensemble des candidats inscrits sur la liste de candidatures.

Article 2

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de l'académie Créteil et affiché dans ses locaux.

Article 3

La Directrice générale par interim du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.



**Pour le recteur de région académique
et par délégation**

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Créteil.